



## GÉRER LES RECOURS EN DROIT COMMUN ET CONVENTIONNEL

Référence :	Durée :	Niveau :	Modalités :	Tarifs :
AA029	3 jours - 21 h	Perfectionnement	Présentiel ou à distance	1889,00 €

### LIEUX ET DATES :

#### PARIS

- Du 26/11/2025 au 28/11/2025

### OBJECTIFS

- Identifier les opportunités de recours et respecter les mesures à prendre pour les faire aboutir
- Déterminer s'il s'agit d'un recours de droit commun ou d'un recours conventionnel
- Analyser les fondements juridiques ou les textes conventionnels utiles pour mettre en œuvre le recours

### Information complémentaire :

**Toutes nos sessions sont désormais disponibles en présentiel ou à distance.**

**Vous souhaitez suivre une formation à distance ?**

**Inscrivez-vous à la session et indiquez-nous la modalité de participation que vous souhaitez par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Pas de date disponible ? contactez-nous à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)**

**Consultez le taux de satisfaction de nos formations  
[ici >>](#)**

## **POINTS FORTS**

### **Modalités pédagogiques :**

**Les participants analysent les fondements juridiques du droit de la responsabilité civile et des dommages aux biens. Ils apprécient les différents moyens à mettre en oeuvre pour la gestion des recours puis analysent en fonction de choix d'objectifs, les différentes stratégies possibles.**

### **Formateur(s) :**

**Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpss.**

## **PROGRAMME**

- A. Modalités d'expertise
  - 1.Généralités en matière d'expertise
  - 2. Expertise amiable
  - 3. Expertise judiciaire
  - 4. Principales procédures opposables
- B. Fondements juridiques de responsabilité
  - 1. Responsabilités fondées sur la faute/responsabilités présumées
  - 2. Responsabilités contractuelles/extraccontractuelles
  - 3. Obligations accessoires
  - 4. Intérêts de la qualification des contrats
  - 5. Responsabilité civile extracontractuelle
  - 6. Conventions impactant les recours
- C. Droit conventionnel
  - 1. Conventions qui font références aux assurances cumulatives
  - 2. Conventions dérogeant aux assurances cumulatives
  - 3. Conventions de renonciation à recours
  - 4. Conventions qui utilisent plusieurs mécanismes
  - 5. Conventions passé connu/passe inconnu
- D. Eléments de procédure
  - 1. Subrogation de l'assureur
  - 2. Renonciation à recours
  - 3. Prescription
  - 4. Juridictions compétentes et principales règles de procédure
  - 5. Procédure d'escalade et arbitrage professionnel

### **Validation des acquis :**

- **Évaluation des acquis de la formation par des cas pratiques, exercices, QCM**
- **Questionnaire d'évaluation à chaud proposé à la fin du stage**
- **Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation**

### **Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.**

## **PUBLIC**

Chargés d'indemnisation dommages  
Chargés d'indemnisation responsabilité civile  
Chargés d'indemnisation protection juridique  
Chargés d'indemnisation recours

**Nos formations sont accessibles aux candidats en situation de handicap :** L'IFPASS met en place des aménagements techniques ainsi qu'un accompagnement humain adapté en fonction du besoin du candidat.  
[Veuillez consulter notre fiche d'information sur l'accueil des personnes en situation de handicap - ici.](#)

## PRÉ-REQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis spécifiques

## **Modalité d'accès :**

- Les préinscriptions se font en ligne sur notre site ou par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) au moins 1 jour avant le début de la formation.
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance
- Les formations sont confirmées 3 semaines avant le début de la formation.

## TARIFS ET FINANCEMENTS

1889,00 €  
Exonérés de TVA

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 22/01/2026 à 20:05